



Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion s'est réunie le 31 mai 2022, composée de :

- Messieurs Patrick Aerny, Cyril Cachin, Sébastien Wenger, William Montagrin et Damien Gfeller

Celle-ci a été mandatée pour étudier le **préavis municipal n° 02/2022**, arrêté d'imposition 2023.

La Municipalité a délégué Madame Chrystèle Vidmer, boursière, et Monsieur André Cachin, Syndic et municipal en charge des Finances, pour informer plus amplement les membres de la Commission de gestion. Nous les remercions pour la qualité du travail fourni et relevons les points suivants.

La commission de gestion se réfère au **préavis municipal n° 03/2021**, dans lequel nous avons déjà évoqué de rediscuter du taux d'imposition à l'horizon 2022/23.

Selon les relevés de la fiduciaire Fidinter SA, ainsi que du résultat positif des comptes 2021, la commission de gestion estime qu'il n'y a aucune raison d'augmenter le point d'impôt pour l'année 2023.

Un projet de simplification des règles de péréquation est en cours. Sa mise en application dépendra de la volonté de nos futurs parlementaires.

Donc si aucun élément significatif ne vient chambouler à court terme la bonne gestion des comptes de la commune, il sera plus aisé à l'horizon 2023/24 de rediscuter de la modification du taux d'imposition.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil d'approuver :

L'arrêter d'imposition 2023 tel qu'il vous a été présenté

Orges, le 1^{er} juin 2022

Le rapporteur : Damien Gfeller

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny
Cyril Cachin
William Montagrin
Sébastien Wenger
Damien Gfeller